



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 8747

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le suivi des insuffisants cardiaques. Une étude de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a pointé du doigt les défaillances du suivi de ces insuffisants cardiaques au nombre de 500 000. La Haute autorité de la santé (HAS) invite à consulter un cardiologue au moins une fois par an. Cependant, cette recommandation n'est pas suivie par 40 % des insuffisants cardiaques. Ainsi se multiplient les prescriptions inadaptées voire nocives : la trithérapie conseillée par la HAS n'est prescrite que dans 19 % des cas ; certains patients prennent des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) qui majorent la rétention d'eau et de sel et le risque d'accident cardiaque. Il leur arrive également d'utiliser un inhibiteur calcique nocif pour le muscle cardiaque dont il réduit la concentration. En conclusion, la CNAMTS s'inquiète des nombreuses hospitalisations qui mobilisent jusqu'à 63,4 % des remboursements. En effet, une partie de ces hospitalisations pourrait être évitée par une augmentation des prescriptions et de suivi conformes aux avis de la HAS. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre leurs recommandations.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8747

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6017

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)